



Code de Conduite des affaires d'AMG



I. UN MESSAGE DE NOTRE DIRECTEUR GÉNÉRAL.....	3
II. LES VALEURS D'AMG	4
III. AMG CODE OF BUSINESS CONDUCT	6
IV. PRENDRE DES DÉCISIONS ÉTHIQUES.....	7
V. S'EXPRIMER ET SIGNALER	8

1. Nous agissons en toute sécurité 9

1.1 Santé et sécurité des employés.....	10
1.2 Biens de l'entreprise.....	10
1.3 Informations confidentielles.....	10
1.4 Propriété intellectuelle	11
1.5 Cybersécurité.....	11
1.6 Médias sociaux.....	12
1.7 Confidentialité et protection des données.....	12

2. Nous créons de la valeur pour nos parties prenantes 14

2.1 Relations avec les entreprises et les fournisseurs.....	15
2.2 Sanctions et contrôle des exportations.....	15
2.3 Concurrence loyale	16
2.4 Communiquer à l'extérieur.....	16

3. Nous respectons les personnes 17

3.1 Égalité des chances et diversité	18
3.2 Discrimination et harcèlement	18
3.3 Droits de l'homme	18
3.4 Communautés.....	19

4. Nous protégeons notre planète en permettant la réduction du CO₂ 20

4.1 ESG et responsabilité environnementale	21
--	----

5. Nous agissons avec intégrité 22

5.1 Anti-Corruption	23
i. Lutte contre les pots-de-vin et la corruption.....	23
ii. Conflits d'intérêts	23
iii. Divertissements et cadeaux d'entreprise	23
iv. Criminalité financière, fraude et blanchiment d'argent.....	23
v. Travailler avec les gouvernements	24
vi. Contributions politiques	24
5.2 Délits d'initiés.....	24
5.3 Intégrité des livres et des dossiers.....	25

I. UN MESSAGE DE NOTRE DIRECTEUR GÉNÉRAL

« L'honnêteté, l'intégrité et la responsabilité sont les fondements sur lesquels AMG est construite. Je suis immensément fier de cette fondation et du travail que chacun d'entre nous accomplit chaque jour pour assurer et protéger la réputation d'AMG. »

La réputation d'AMG en matière d'honnêteté, d'intégrité et de responsabilité est une composante essentielle de notre succès. C'est pourquoi je demande à chacun d'entre vous de s'engager avec moi à respecter les valeurs d'AMG et les principes contenus dans le Code de conduite des affaires d'AMG.

Le Code de conduite des affaires d'AMG sert à guider les actions de tous les employés. Il doit être utilisé comme un outil pour vous aider à prendre les bonnes décisions et à résoudre les problèmes éthiques que vous pouvez rencontrer. Le Code nous aide à faire ce qui est juste et à respecter les règles partout où nous opérons dans le monde.

Notre Code de conduite des affaires reflète les changements intervenus dans notre environnement de travail. Fortement engagés en faveur de la durabilité environnementale depuis notre création, nos valeurs englobent désormais le souci de la planète à travers le travail d'AMG permettant la réduction du CO₂. Le Code contient des conseils sur les nouvelles politiques en matière de cybercriminalité, de relations avec les entreprises et les fournisseurs, de diversité et d'inclusion, ainsi que d'ESG et de durabilité.

Si vous n'êtes pas sûr de vous ou si vous êtes confronté à une situation où le bon choix n'est pas évident, veuillez consulter le Code de conduite des affaires d'AMG, ses Politiques, ou discuter de la situation avec votre responsable, le service juridique d'AMG ou votre responsable local de la conformité.

Connaître et mettre en œuvre la bonne décision est une partie importante de la conduite des affaires avec honnêteté et intégrité. Le succès sans intégrité n'est pas un succès du tout.

Sincèrement,



Dr. Heinz Schimmelbusch

PDG et président du conseil d'administration d'AMG



II. VALEURS D'AMG

AMG a mis à jour sa déclaration de valeurs afin de refléter les changements dans son environnement de travail et ses priorités avec toutes les parties prenantes, y compris ses employés, ses partenaires commerciaux et les communautés dans lesquelles AMG opère.

Les valeurs AMG mettent en avant des sujets spécifiques dans notre Code. Ces sujets sont des exemples de la manière dont nous pouvons appliquer concrètement les valeurs AMG dans notre travail quotidien. Cependant, chacune des Valeurs AMG s'applique à de nombreux domaines de notre conduite professionnelle quotidienne. Chaque thème se termine par des exemples de points importants concernant l'application du Code à notre travail.

Nous agissons en toute sécurité

Nous appliquons les normes les plus élevées d'excellence en matière de santé et de sécurité. Nous plaçons les personnes au centre de nos décisions, en respectant le droit de chacun à un lieu de travail sûr et sain.

Nous créons de la valeur pour nos parties prenantes

Nous sommes ambitieux, innovants et déterminés à être un leader dans les domaines des matériaux critiques et des technologies connexes afin de fournir des solutions durables. Nous sommes tournés vers l'avenir et résistants au changement ; nous nous efforçons d'être leader sur les marchés que nous avons choisis et de créer de la valeur pour nos parties prenantes, notamment nos clients et nos investisseurs.

Nous respectons les personnes

Nous nous soucions de nos parties prenantes, notamment de nos employés et des communautés dans lesquelles nous opérons. Nous accordons de l'importance aux relations internes et externes, en traitant les autres avec respect et attention.

Nous protégeons notre planète en permettant la réduction du CO₂

Nous promovons le bien-être de notre partie prenante la plus importante - notre planète - à travers le travail innovant d'AMG permettant la réduction du CO₂ et la promotion de la durabilité dans toutes nos opérations.

Nous agissons avec intégrité

Nous attendons le plus haut niveau d'intégrité de nous-mêmes et de nos partenaires. Tous les employés sont tenus d'agir avec honnêteté, intégrité et responsabilité. Nous nous exprimons lorsqu'il y a un problème.

Matériaux critiques pour une planète durable Code de conduite des affaires d'AMG

“La transformation de l'énergie exige des solutions basées sur la science des matériaux. AMG a été fondé pour être un leader dans la fourniture de matériaux critiques qui répondent à ces demandes.”

“Notre principale partie prenante est notre planète. Chez AMG, nous nous engageons à accroître à la fois l'efficacité de nos opérations en matière de CO₂ et la quantité de CO₂ que nous permettons à nos clients finaux de réduire en utilisant nos produits.”

“Nous sommes ambitieux, innovants et déterminés à être un leader dans les domaines des matériaux critiques et des technologies connexes. Les valeurs fondamentales d'AMG représentent nos priorités vis-à-vis de toutes les parties prenantes, y compris nos employés, nos partenaires commerciaux et les communautés au sein desquelles nous opérons.”





III. CODE DE CONDUITE DES AFFAIRES D'AMG

Pourquoi avoir un Code de conduite des affaires ?

Le Code de conduite des affaires d'AMG définit les valeurs et les principes directeurs qui sous-tendent l'éthique et la conduite des affaires d'AMG. Le Code a été conçu pour nous aider à comprendre nos obligations éthiques et légales en travaillant pour AMG. Le Code a été adopté par le Conseil d'administration d'AMG et approuvé par son Conseil de surveillance.

À qui s'applique le Code ?

Ce Code de conduite des affaires s'applique à tous les directeurs, responsables, employés et sous-traitants d'AMG et de ses filiales. Le Code régit les décisions et les actions commerciales d'AMG et s'applique aussi bien aux actions de l'entreprise qu'à la conduite des affaires individuelles.

Le Code n'est pas exhaustif mais définit des normes minimales de conduite. La direction des sociétés locales du groupe peut mettre en place des règles de conduite supplémentaires - adaptées spécifiquement à leur situation locale, à condition que celles-ci ne soient pas en contradiction avec le Code AMG.

Une violation du Code de conduite des affaires peut entraîner des mesures disciplinaires, y compris le licenciement. Dans certains cas, une violation du Code peut également constituer une violation de la loi et entraîner des sanctions civiles ou des poursuites pénales pour les individus et pour AMG.

Quel est le lien entre le Code et les politiques d'AMG ?

Outre le Code, le Conseil de direction d'AMG a adopté des Politiques spécifiques pour le respect de la législation anti-corruption, du droit de la concurrence, des réglementations sur la confidentialité et la protection des données, des réglementations sur les sanctions et le contrôle des exportations, de l'informatique mondiale et de la cybersécurité, de l'anti-contournement des impôts et de l'utilisation des médias sociaux (les " Politiques "). Ces Politiques et les conseils qui s'y rapportent clarifient davantage la manière d'interpréter et d'utiliser le Code par rapport à des sujets spécifiques.

AMG soutient également le Pacte mondial des Nations Unies (UNGC), les Principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme (2011) et l'Initiative pour la transparence dans les industries extractives (EITI), qui vise à améliorer la gouvernance dans les pays riches en ressources.

Le Code de conduite des affaires d'AMG, ses politiques et les initiatives et politiques internationales auxquelles AMG souscrit, sont tous publiés sur le site Internet d'AMG.

Les mots "Société", "sociétés" ou "AMG" utilisés dans ce Code comprennent toutes les sociétés ou entités juridiques de l'AMG Critical Materials et de ses filiales dans le monde entier.

Le Code de conduite des affaires d'AMG a été publié pour la première fois en 2009, est régulièrement révisé et est en vigueur, avec les Politiques d'AMG, depuis 2009. La version actuelle est en vigueur depuis 2023.

1. Le United Global Compact (UNGC) est une association d'entreprises qui s'engagent à promouvoir les travaux et les principes des Nations unies en matière de droits de l'homme, de travail, d'environnement et de lutte contre la corruption dans le cadre de leurs activités et de leurs stratégies.
2. L'Initiative pour la transparence des industries extractives (ITIE) vise à lutter contre la corruption en promouvant la transparence des paiements effectués par les entreprises extractives aux gouvernements et aux entités gouvernementales, ainsi que des recettes des gouvernements hôtes.



IV. PRENDRE DES DÉCISIONS ÉTHIQUES

Nous vous faisons confiance pour faire preuve de bon jugement dans vos décisions professionnelles et pour demander de l'aide lorsque vous avez des questions ou des préoccupations. Lorsque vous êtes confronté à une décision concernant un problème, prenez le temps de vous arrêter, de réfléchir clairement à la question et de demander de l'aide si nécessaire.

Dans les situations qui ne sont pas spécifiquement mentionnées par le Code, poser ces questions peut aider :

1. Est-ce légal ?
2. Est-elle conforme au Code de conduite des affaires et aux politiques d'AMG ?
3. Reflète-t-il les valeurs d'AMG ?
4. Comment les autres réagiraient-ils si la décision était publiée dans un journal ou sur les médias sociaux ?
5. Peut-elle avoir une incidence négative sur les parties prenantes d'AMG ?

Si l'une des réponses à ces questions vous met mal à l'aise, demandez conseil avant d'agir. Vous ne devez jamais vous sentir seul ou sans soutien dans la prise de décisions difficiles. Vous pouvez obtenir des conseils auprès de collègues expérimentés, notamment :

- Votre responsable
- Les ressources humaines locales
- Le responsable local de la conformité ou l'équipe juridique
- Le responsable de la conformité d'AMG

Si le sujet est sensible, vous pouvez également signaler votre problème de manière sûre et confidentielle via les canaux Speak Up d'AMG.



V. S'EXPRIMER ET SIGNALER

Nous avons tous la responsabilité de nous exprimer si nous considérons qu'une décision ou un comportement ne reflète pas les valeurs et le code de conduite des affaires d'AMG ou pourrait être illégal ou contraire à l'éthique. Il n'est pas nécessaire d'être directement affecté par un problème pour le soulever. S'exprimer protège tout le monde.

Cela demande du courage et de l'intégrité. AMG respecte cela en traitant votre problème de manière confidentielle et, le cas échéant, en menant une enquête.

La politique mondiale d'AMG intitulée Speak Up & Reporting Policy fournit des conseils à chaque employé, entrepreneur ou tiers, y compris les fournisseurs, les clients, les communautés et les parties prenantes, sur la manière d'exprimer des préoccupations relatives aux activités d'AMG en toute confiance et sans crainte de représailles.

AMG applique une tolérance zéro en matière de représailles. Nous n'autorisons aucune forme de punition, de discipline ou d'action à l'encontre d'une personne qui s'est exprimée ou qui a coopéré à une enquête.

Que se passe-t-il lorsque je m'exprime ?

Toutes les préoccupations ou plaintes signalées de bonne foi sont traitées avec sérieux. Nous nous efforçons de les examiner dans les meilleurs délais. Lorsqu'une enquête est menée, vous serez informé de la fin de l'enquête.

Comment puis-je faire part de mes préoccupations ?

Les préoccupations peuvent être signalées par le biais de divers canaux Speak Up en révélant votre identité ou en fournissant votre rapport de manière anonyme. Il est important de fournir suffisamment d'informations factuelles pour pouvoir enquêter sur les problèmes signalés.

Vous pouvez signaler vos préoccupations à :

- votre responsable ou votre superviseur dans votre bureau ou sur votre site industriel
- au responsable local de la conformité ou au représentant de la conformité sur votre site.

Si vous ne vous sentez pas à l'aise pour utiliser ces canaux locaux pour quelque raison que ce soit, vous pouvez faire un rapport au responsable de la conformité d'AMG via compliance@amg-nv.com.

Comment cela s'applique-t-il à moi ?

- Exprimez vos préoccupations en posant des questions ou en faisant un rapport.
- Vous ne devez pas faire un rapport faux ou malveillant.
- AMG applique une tolérance zéro pour toute mesure de représailles à l'encontre d'un collègue ou d'une partie prenante ayant fait un rapport.

Ressource clé : Politique d'AMG en matière de signalement et de prise de parole



1. Nous agissons en toute sécurité

La priorité d'AMG est la santé, la sécurité et le bien-être de ses employés, de ses sous-traitants et des communautés locales. Travailler avec excellence signifie travailler en toute sécurité. Ensemble, nous construisons la confiance et sommes tous responsables de travailler en toute sécurité et de prévenir les blessures et les maladies professionnelles. Nous devons tous nous efforcer de maintenir une culture de sécurité proactive.

Les actifs tels que les équipements, les informations confidentielles et la propriété intellectuelle, sont tous essentiels au succès d'AMG. Nous avons tous également la responsabilité d'agir en toute sécurité et de donner la priorité à la sécurité afin de protéger les actifs et les ressources d'AMG - ses biens, ses systèmes, ses informations confidentielles et sa propriété intellectuelle - contre les dommages, l'utilisation abusive, la perte ou l'accès non autorisé.

1.1. Santé et Sécurité des Employés

Les employés, entrepreneurs, agents et fournisseurs d'AMG sont tenus de respecter la politique d'AMG en matière d'environnement, de santé, de sécurité et de développement durable, ainsi que toutes les règles et réglementations locales et nationales applicables en matière de sécurité. Tous les sites AMG doivent être exempts d'alcool, de drogues illégales et d'abus de substance.

Toutes les blessures et maladies professionnelles peuvent être évitées. Aucun travail ne vaut la peine d'être effectué de manière dangereuse. Nous visons le "zéro accident" pour ceux qui travaillent ou visitent nos installations. Des erreurs peuvent se produire et, si elles se produisent, elles doivent être traitées - jamais négligées.

Chez AMG, nous signalons tous les accidents, les accidents évités de justesse et les conditions dangereuses et nous travaillons à l'amélioration continue de la culture de la sécurité.

Dans le cadre de notre travail pour AMG, des déplacements peuvent être nécessaires. Si les affaires sont importantes, elles ne doivent jamais prendre le pas sur votre sécurité personnelle et celle de vos collègues

Comment cela s'applique-t-il à moi ?

- Do not start a task you are not qualified to perform.
- Close out actions and apply learnings from safety incidents.
- It is important to raise a safety concern with anyone, however senior.
- Ensure correct controls are in place to undertaking your work tasks.
- Do not attend work under the influence of alcohol, illegal drug or other substance.
- Immediately stop working if you feel unsafe or if required personal protective equipment (PPE) is unavailable. Take personal responsibility for your health and safety.
- Make sure that you, and any visitors, are familiar with site emergency procedures.
- Safety is everyone's responsibility. Do not assume someone else will report a risk.
- Report any accidents, injuries, illnesses, unsafe conditions, incidents, spills, or release of materials to the environment, to your manager or supervisor or via Speak Up channels.

- Prenez des mesures pour réduire les risques pour la sécurité, y compris pendant les déplacements. Informez votre responsable si vous avez connaissance de risques pendant votre voyage.
- Suivez les consignes de sécurité locales si vous vous rendez ou travaillez dans un pays à haut risque.

Ressources clés : Politique d'entreprise d'AMG en matière d'environnement, de santé, de sécurité et de développement durable

1.2. Actifs de l'entreprise

Les actifs physiques d'AMG comprennent les installations et les dispositifs que nous utilisons pour notre travail quotidien - ses bureaux, ses équipements, ses ordinateurs et ses données. Nous devons protéger ces biens et les utiliser uniquement aux fins prévues. L'utilisation et l'élimination des biens d'AMG doivent être conformes aux politiques et procédures de la société.

Comment cela s'applique-t-il à moi ?

- Utilisez les biens d'AMG pour le seul bénéfice d'AMG, à moins que vous n'ayez obtenu une autorisation spécifique pour une utilisation plus large.
- Ne permettez pas à d'autres personnes d'utiliser les biens de l'entreprise, à moins que cela ne soit spécifiquement autorisé.
- Protégez les biens de l'entreprise contre les dommages, l'utilisation abusive, la perte, l'accès non autorisé, le gaspillage et le vol.
- Rendez les biens de l'entreprise à la fin de votre emploi chez AMG.

Ressources clés : Politique d'AMG en matière de lutte contre la corruption, directives d'AMG en matière de médias sociaux, directives d'AMG en matière d'informatique globale et de cybersécurité à l'intention des utilisateurs finaux.

1.3. Informations Confidentielles

Les informations confidentielles sont soit créées par les opérations d'AMG, soit spécifiques à celles-ci. Elles comprennent, entre autres, les informations financières, les informations et le savoir-faire techniques, opérationnels et de processus, les stratégies commerciales ou marketing, les prévisions commerciales, les spécifications et les prix des produits, les contrats des fournisseurs et les données personnelles des employés. Nous devons tous

protéger et gérer les informations confidentielles avec soin.

Tous les matériels, logiciels et données d'AMG sont la propriété d'AMG, y compris les données stockées sur les appareils d'AMG.

Comment cela s'applique-t-il à moi ?

- Suivez les directives de l'entreprise pour protéger les informations confidentielles d'AMG et les informations qui nous sont communiquées par d'autres entreprises dans le cadre d'un accord.
- Veillez à ne pas divulguer d'informations confidentielles sans autorisation.
- Ne falsifiez pas, ne volez pas et ne trafiquez pas les informations ou les données relatives à AMG.
- Veillez à ne pas partager des informations personnelles ou confidentielles d'AMG, sauf si vous êtes certain de l'identité du destinataire et qu'il est habilité à recevoir ces données.
- Signalez rapidement toute utilisation ou divulgation non autorisée d'informations confidentielles liées à AMG.

1.4. Propriété Intellectuelle

La propriété intellectuelle d'AMG assure son avantage concurrentiel et protège sa licence d'exploitation. La propriété intellectuelle comprend les inventions, les innovations, les brevets, les dessins industriels, le savoir-faire, les droits d'auteur et les marques. Toute propriété intellectuelle créée, conçue ou réalisée dans le cadre de notre travail pour AMG est la propriété de l'entreprise.

L'utilisation non autorisée de la propriété intellectuelle d'AMG par des tiers peut porter atteinte à la réputation, aux marques et aux revenus d'AMG. En protégeant la propriété intellectuelle de l'entreprise et en respectant celle des autres, nous protégeons l'avantage concurrentiel d'AMG. La valeur de la propriété intellectuelle d'AMG peut être perdue par sa divulgation et son exploitation inappropriées.

Nous respectons la propriété intellectuelle des tiers - nos fournisseurs, concurrents et clients - et ne l'utilisons que lorsque nous y sommes autorisés. L'utilisation abusive de la propriété intellectuelle d'autrui peut entraîner des litiges juridiques coûteux et nuire à la réputation d'AMG.

Comment cela s'applique-t-il à moi ?

- Protégez et signalez tout soupçon d'utilisation abusive de la propriété intellectuelle d'AMG.
- N'utilisez la propriété intellectuelle d'un tiers que

dans la mesure où cela est autorisé par écrit ou par la loi.

- Si vous créez une nouvelle propriété intellectuelle, par exemple en améliorant un processus technique, demandez à votre équipe juridique locale si et quelle protection est appropriée.
- Veillez à ne pas partager la propriété intellectuelle d'AMG avec des tiers sans autorisation appropriée. Ceci s'applique aussi bien pendant qu'après votre emploi chez AMG.
- N'utilisez pas non plus la propriété intellectuelle de tiers sans autorisation écrite. Cela inclut la propriété intellectuelle de vos anciens employeurs.

1.5. Cybersecrurité

AMG investit continuellement dans des mesures visant à protéger et à maintenir l'intégrité de ses systèmes et dispositifs informatiques et de cybersécurité. Les attaques de cybersécurité de type ransomware, phishing et malware menacent la continuité des activités, le profit et la réputation de la Société.

Nous jouons tous un rôle essentiel dans la défense d'AMG contre la cybercriminalité. Nous devons tous être vigilants face aux menaces en ligne, notamment les virus, les logiciels malveillants et les courriels suspects. Les meilleures pratiques en matière de cyberdéfense sont définies dans le Global IT & Cybersecurity End-user Guideline d'AMG. Le respect de cette directive et des instructions du service informatique local est essentiel pour maintenir une cybersécurité solide.

Les ordinateurs et les appareils d'AMG doivent être utilisés pour les affaires de l'entreprise. Toutefois, une utilisation personnelle limitée et raisonnable est autorisée à condition qu'elle ne compromette pas les valeurs d'AMG ou le présent Code de conduite des affaires.

Comment cela s'applique-t-il à moi

- Réfléchissez avant de cliquer : ne cliquez pas sur des liens inconnus, des fenêtres pop-up ou des téléchargements.
- Utilisez des mots de passe forts et complexes, conformément aux instructions de votre service informatique. Les mots de passe sont confidentiels - veillez à ne pas les partager.
- Stockez en toute sécurité les informations confidentielles, telles que définies par votre unité ou votre responsable, et évitez de conserver des informations dont vous n'avez pas besoin.

- Gardez un bureau propre et bien rangé, aussi bien dans votre bureau que lorsque vous travaillez à domicile.
- Ne désactivez pas et ne tentez pas de compromettre un mécanisme de cybersécurité.
- Veillez à ne pas laisser votre équipement informatique AMG sans surveillance. Protégez AMG contre le vol de matériel et de données.
- À moins qu'ils ne soient approuvés par la direction informatique, n'utilisez pas d'USB, de CD, de DVD ou de disques durs et ne connectez pas d'équipement non AMG au réseau d'AMG.
- Si vous envoyez des fichiers volumineux, utilisez un transfert de données sécurisé et le cryptage. N'envoyez pas de fichiers confidentiels en ligne, sauf si cela est nécessaire.
- Signalez immédiatement toute activité informatique suspecte à votre responsable, au service informatique et/ou au service juridique et de conformité.

Ressource clé : Guide de l'utilisateur final d'AMG Global IT & Cybersecurity

1.6. Médias Sociaux

AMG fait partie de la conversation plus large de l'industrie en tant que leader de l'innovation. Les médias sociaux peuvent être l'un des endroits où AMG a ces conversations avec ses partenaires.

Nous devons tenir compte de notre public et de la façon dont nos messages peuvent être interprétés par d'autres. Ce que nous disons en ligne peut rester public pendant longtemps et avoir un impact sur notre réputation et celle d'AMG.

AMG soutient l'utilisation de LinkedIn à des fins professionnelles, comme curriculum vitae et carte de visite d'un employé d'AMG. Les médias sociaux autres que LinkedIn (par exemple, Facebook, Instagram, Twitter, Snapchat, WhatsApp et YouTube) sont considérés comme des médias sociaux personnels. L'utilisation significative des médias sociaux personnels pendant le temps de travail, ou pour une utilisation qui pourrait discréditer AMG, n'est pas autorisée.

Tout en cherchant à respecter la vie privée des employés, AMG se réserve le droit de surveiller l'utilisation des biens de la Société, tels que les ordinateurs, les appareils, les courriels et les téléphones de la Société, dans la mesure permise par les lois applicables. Si vous avez des questions sur l'utilisation des médias sociaux, veuillez consulter les directives

d'AMG relatives aux médias sociaux ou contacter le bureau des communications d'entreprise d'AMG.

Comment cela s'applique-t-il à moi ?

- Réfléchissez avant de publier. Posez-vous la question suivante : "Serai-je à l'aise si les médias publiaient ceci ?"
- Ne postez pas de photos ou de vidéos d'informations ou de biens de l'entreprise AMG.
- N'utilisez pas les médias sociaux pour exprimer des griefs professionnels personnels et n'utilisez pas votre adresse électronique AMG pour vous abonner à des médias sociaux, à l'exception de LinkedIn.
- Si vous voyez une publication liée au travail qui ne s'aligne pas sur le Code d'AMG ou sur ses directives relatives aux médias sociaux, contactez votre responsable, le responsable local de la conformité ou les canaux Speak Up.

Ressource clé : Directives d'AMG sur les médias sociaux

1.7. Protection des données et confidentialité

AMG recueille et utilise des données personnelles dans le cadre de son travail. Nos clients et fournisseurs doivent pouvoir nous faire confiance pour respecter leur vie privée et protéger leurs données personnelles. Nous sommes tous responsables du maintien d'un accès sécurisé et de la mise à jour des informations de l'entreprise.

Les informations des employés sont protégées par les lois sur la protection de la vie privée et leur utilisation (ou "traitement") est régie par les lois et réglementations internationales. Les "données personnelles" sont toutes les informations qui permettent d'identifier une personne spécifique, comme son nom, son adresse électronique ou sa photo. Le "traitement des données à caractère personnel" est tout processus effectué à l'aide de données à caractère personnel, comme la collecte, la modification, l'utilisation, le transfert, le stockage ou l'effacement.

Nous devons tous traiter les données personnelles avec soin, en respectant ces lois et le droit à la vie privée des autres. Le traitement des données personnelles doit être conforme aux lois pertinentes et à la politique d'AMG. Les principes d'AMG en matière de traitement des données personnelles sont énoncés dans la Politique de confidentialité et de cookies d'AMG.

Les données personnelles des employés, clients, fournisseurs et partenaires commerciaux, actuels et anciens, doivent être stockées, sauvegardées et protégées de manière appropriée contre tout accès et toute divulgation non autorisés internes ou externes, contre le vol et les dommages.

Comment cela s'applique-t-il à moi ?

- Faites très attention lorsque vous manipulez des données personnelles sensibles, telles que des données médicales ou de santé.
- Gardez les données personnelles confidentielles et sécurisées. Protégez-les contre la perte, la destruction, les dommages et la divulgation non autorisée, qu'ils soient accidentels ou malveillants.
- Ne traitez les données personnelles que lorsqu'il existe une raison légale de le faire.
- Évitez d'accéder aux données personnelles, sauf si vous disposez de l'autorisation appropriée.
- Ne partagez pas les données personnelles en dehors de la société ou à des personnes ou organisations qui n'ont pas droit à ces informations en vertu d'un contrat avec AMG ou de la loi.
- Veillez à ne pas conserver les données personnelles plus longtemps que la loi ne l'exige, ou que ce qui est nécessaire pour répondre à la raison commerciale pour laquelle elles ont été collectées.
- Si vous avez des questions sur le traitement des données ou si vous savez ou soupçonnez qu'une violation de données s'est produite, contactez immédiatement le responsable local de la confidentialité des données ou le responsable de la confidentialité des données de l'entreprise AMG ou les canaux Speak Up.

Ressource clé : Avis de confidentialité d'AMG, politique en matière de cookies





2. Nous créons de la valeur pour nos parties prenantes

Nous collaborons avec nos partenaires industriels pour être les meilleurs et offrir de la valeur à nos clients et aux autres parties prenantes. Nous sommes fiers de combiner nos propres contributions avec celles des autres, pour obtenir le meilleur résultat - de manière éthique et responsable.

La valeur d'AMG pour les parties prenantes est étayée par des normes éthiques élevées et des contrôles robustes pour une concurrence loyale, garantissant un rapport précis et opportun des performances et un suivi des sanctions, des contrôles des exportations et de la chaîne d'approvisionnement de la société.

2.1. Relations avec les entreprises et les fournisseurs

Les contrats des fournisseurs d'AMG doivent être attribués sur la base d'un processus d'appel d'offres concurrentiel, utilisant une évaluation comparative basée sur des critères de qualification, d'expérience et de produits des fournisseurs.

AMG s'engage également à mener ses activités de manière éthique et durable, en respectant les lois et réglementations mondiales applicables. AMG attend de ses partenaires commerciaux et de ses fournisseurs, ainsi que de leurs chaînes d'approvisionnement respectives, qu'ils se conforment à ces principes et aux lois et règlements pertinents, y compris les lois locales sur l'environnement et l'emploi et les directives internes.

Ces principes s'appliquent aux contrats et aux accords avec les fournisseurs actuels et les nouveaux fournisseurs.

Comment cela s'applique-t-il à moi ?

- Les contrats avec les fournisseurs sont signés conformément à la politique AMG CPDD (Counterparty Due Diligence).
- Si un partenaire commercial ou un fournisseur a des questions concernant notre Code, discutez-en avec lui, afin de lui permettre de comprendre et de respecter notre Code.
- Signalez toute préoccupation concernant l'activité d'un partenaire ou d'un fournisseur incompatible avec notre Code.
- Suivez la politique d'AMG sur les conflits d'intérêts lorsque vous traitez avec un fournisseur ou un partenaire commercial dans lequel vous ou votre famille avez un intérêt financier direct ou indirect ou qui est associé à un ami ou un parent.
- Refusez tout ce qui a de la valeur de la part d'un fournisseur offert lors d'un appel d'offres ou associé à celui-ci.

Ressources clés : Charte de conduite des fournisseurs d'AMG, Politique anti-corruption d'AMG, Politique CPDD d'AMG, Politique de conformité aux lois antitrust et de la concurrence d'AMG.

2.2. Sanctions et contrôle des Exportations

L'activité d'AMG implique le commerce international et l'exportation. AMG respecte les lois commerciales internationales régissant ces transactions et se conforme à tous les contrôles d'exportation applicables ainsi qu'aux réglementations nationales et internationales en matière de sanctions.

Les sanctions constituent un contrôle important de la criminalité économique et des violations des droits de l'homme. En arrêtant ou en limitant les transactions de certains pays, entreprises et individus, les sanctions visent à empêcher, entre autres objectifs légitimes, leur violation des droits de l'homme, comme l'esclavage moderne, et leur détournement illégal de fonds vers le terrorisme et le blanchiment d'argent.

L'importation ou l'exportation de certains biens ou services peut être interdite ou soumise à des exigences réglementaires, comme l'obtention d'une licence. Certains biens peuvent devoir être classés et faire l'objet d'une documentation, de licences et d'approbations avant d'être importés ou exportés.

AMG effectue des procédures de filtrage sur les tiers avant de faire des affaires avec eux, afin d'évaluer, entre autres, les risques de sanctions ou de violations du contrôle des exportations.

Comment cela s'applique-t-il à moi ?

- Suivez les directives de la politique CPDD d'AMG pour filtrer les partenaires commerciaux avant de conclure un contrat avec eux.
- Assurez-vous de savoir si ce que vous importez ou exportez nécessite une licence ou un enregistrement préalable.
- Consultez votre responsable ou le responsable local de la conformité si vous craignez de traiter avec un pays, une entreprise ou un individu sanctionné.

Ressources clés : Politique d'AMG en matière de sanctions et de contrôle des exportations, Politique d'AMG en matière de CPDD.

2.3. Concurrence Loyale

AMG mène ses activités commerciales de manière éthique et légale. Nous croyons à la libre entreprise et à la concurrence loyale. La loi sur la concurrence, également connue sous le nom de loi antitrust, protège les consommateurs et la libre entreprise en favorisant la concurrence entre les entreprises et en empêchant les pratiques qui restreignent le commerce, telles que la fixation des prix, le partage du marché, le trucage des offres et l'abus de pouvoir sur le marché.

Les employés doivent se conformer aux lois internationales et nationales sur la concurrence et éviter de s'engager dans des discussions inappropriées, d'échanger des informations sensibles à la concurrence avec des concurrents ou toute autre forme de comportement anticoncurrentiel ou illégal. Nous devons protéger l'indépendance concurrentielle d'AMG sur le marché, y compris toutes les discussions et décisions concernant les prix, le marketing et la vente.

Comment cela s'applique-t-il à moi ?

Si votre rôle implique des ventes ou une interaction avec des concurrents :

- Évitez toute interaction qui peut être qualifiée ou perçue comme une coordination avec les concurrents.
- Lorsque vous participez à des associations professionnelles ou à des réunions industrielles où des concurrents sont présents, évitez de discuter des prix ou des marchés.
- Obtenez l'autorisation de votre responsable avant d'adhérer à une association professionnelle.
- Ne concluez pas d'accord ou d'entente avec un concurrent pour :
 - fixer les prix d'achat ou de vente.
 - limiter la production ou l'approvisionnement.
 - boycotter des clients ou des fournisseurs.
 - répartir les clients ou les marchés.
 - se coordonner illégalement dans les appels d'offres ou les adjudications, ou
 - s'entendre sur des conditions de concurrence telles que des formules de prix, des remises, des marges, des rabais, des commissions ou des conditions de crédit.
- Veillez à ne pas divulguer d'informations confidentielles à un concurrent, que ce soit directement ou indirectement.

- Si vous soupçonnez un comportement anticoncurrentiel de la part d'un employé, d'un entrepreneur ou d'un tiers, signalez-le à votre responsable, à l'équipe juridique locale ou à Speak Up.

Ressources clés : Politique de conformité à la législation antitrust et à la législation sur la concurrence d'AMG

2.4 Communication Externe

AMG favorise la confiance des investisseurs en communiquant des informations de haute qualité, précises et opportunes sur les performances de l'entreprise. Ces informations sont appelées "divulgations publiques". Les divulgations publiques comprennent les dépôts réglementaires, les communiqués de presse, les discours, les présentations, les rapports, les informations de l'entreprise sur les sites Web du groupe AMG et les médias sociaux de l'entreprise.

Afin de garantir un niveau de communication élevé et constant, les communications publiques d'AMG ne peuvent être faites que par les porte-parole autorisés. Seuls les porte-parole autorisés peuvent s'adresser aux médias, aux investisseurs et émettre des communications d'entreprise.

Toute communication publique attribuable à AMG peut être considérée comme une divulgation publique. Toutes les communications externes d'AMG - écrites et verbales - doivent être exactes et responsables.

Comment cela s'applique-t-il à moi ?

Si votre rôle vous amène à vous adresser aux médias, aux investisseurs ou à publier des communications d'entreprise externes :

- Agissez de manière responsable lorsque vous communiquez sur AMG ou exprimez des informations sur AMG.
- Obtenez l'approbation de votre responsable avant d'accepter une invitation à prononcer un discours ou à participer à un débat externe représentant AMG.
- Suivez les directives de la Société et, si vous avez des questions, consultez les services de communication d'entreprise et des relations avec les investisseurs d'AMG.
- Ne divulguez pas d'informations confidentielles ou commercialement sensibles d'AMG à des tiers sans l'approbation de votre responsable ou du service juridique et de la conformité d'AMG.



3. Nous respectons les personnes

Nous pensons que chacun doit être traité avec soin et respect. Nous sommes tous responsables de la promotion de notre culture positive d'inclusion, d'équité et de respect.

Le respect des droits de l'homme est fondamental dans le mode de fonctionnement d'AMG. Nous respectons les droits de l'homme de nos employés, de nos partenaires commerciaux, des communautés dans lesquelles nous vivons et travaillons, et des autres personnes potentiellement affectées par nos activités.

3.1. Égalité des chances et diversité

AMG apprécie la contribution unique que chaque personne apporte à notre travail, dans la diversité de ses expériences de vie et de ses compétences. Nous savons que nous accomplissons davantage en tant qu'entreprise lorsque des personnes d'origines diverses, avec des talents et des idées différents, collaborent.

Nous pensons qu'AMG doit refléter la diversité de nos clients et des communautés et pays dans lesquels nous travaillons. Nous fixons des objectifs globaux en matière de diversité et d'amélioration continue.

Nous voulons que chacun réalise son potentiel. AMG encourage l'inclusion, l'égalité et soutient l'apprentissage continu, le développement et la promotion au mérite des employés.

Comment cela s'applique-t-il à moi ?

- Traitez chacun avec soin et respect.
- Valorisez les différences individuelles au sein de votre équipe. Écoutez les idées des autres.
- Soyez sensible aux différences culturelles - les autres peuvent ne pas avoir les mêmes croyances ou coutumes.
- Ne faites pas de blagues ou de commentaires sur les caractéristiques d'un collègue de travail.
- Ne distribuez pas ou n'affichez pas de matériel offensant, par exemple des photos ou des dessins humoristiques inappropriés.
- Ne faites pas de discrimination en faveur ou à l'encontre d'une personne sur la base d'attributs personnels sans rapport avec ses capacités ou ses performances professionnelles.

Ressources clés : Politique de diversité de l'AMG

3.2. Discrimination et Harcèlement

AMG défend l'idée que nous avons tous un rôle vital à jouer en étant des modèles d'inclusion et de respect sur le lieu de travail. Nous ne pratiquons aucune discrimination fondée sur la race, la nationalité, la religion, le sexe, l'âge, l'orientation sexuelle, le handicap, l'origine ethnique ou tout autre préjugé potentiel.

AMG applique une politique de tolérance zéro à l'égard des brimades, de l'intimidation et du harcèlement sur le lieu de travail. L'intimidation est un abus verbal, physique, social ou psychologique répété d'une autre personne ou d'un groupe de personnes.

Le harcèlement est une action ou un comportement considéré par le destinataire comme importun, humiliant, intimidant ou offensant. Nous devons tous tenir compte non seulement de nos paroles et de nos actes, mais aussi de la façon dont ils peuvent être reçus par les autres.

Les brimades, l'intimidation et le harcèlement, quels qu'ils soient, sont inacceptables chez AMG. Si nous voyons ou entendons un tel comportement, nous avons tous la responsabilité de le dénoncer.

Comment cela s'applique-t-il à moi ?

- Prenez la parole pour les autres. Soyez un modèle de courage et de respect.
- Veillez à ne pas faire de commentaires inappropriés de nature discriminatoire ou sexuelle ou à ne pas faire de commentaires, de suggestions ou de contacts physiques non désirés ou inappropriés.
- Si vous êtes témoin d'une conduite qui ne reflète pas le Code d'AMG, faites un rapport à votre responsable, à un agent de conformité ou aux canaux Speak Up.

Ressources clés : Politique de diversité d'AMG

3.3. Droits de l'homme

AMG soutient la Déclaration universelle des droits de l'homme des Nations Unies partout où elle opère et travaille en conformité avec les Principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme. En tant que membre du Pacte mondial des Nations Unies (UNGCI), nous nous efforçons de détecter et de gérer tout impact négatif de notre travail sur les droits de l'homme.

Nous respectons et appliquons les lois et réglementations applicables en matière de conditions de travail, de normes de travail, de lutte contre l'esclavage moderne, de traite des êtres humains et d'égalité sur le lieu de travail. Les employés ont le droit de choisir d'appartenir à un syndicat et de chercher à négocier collectivement.

Nous nous opposons à tout travail des enfants, au trafic de main-d'œuvre forcée et à l'esclavage moderne. Notre déclaration annuelle sur l'esclavage moderne décrit notre engagement à identifier et à traiter l'esclavage moderne dans nos chaînes d'approvisionnement.

AMG s'engage à effectuer des évaluations régulières de l'impact sur les droits de l'homme sur ses sites et à faire preuve de diligence raisonnable pour

3. Nous respectons les personnes

identifier les risques liés aux droits de l'homme.

Nous attendons de nos partenaires commerciaux et de nos fournisseurs qu'ils aient le même engagement envers la protection des droits de l'homme et nous les tenons pour responsables.

Comment cela s'applique-t-il à moi ?

- Respectez les droits de l'homme de vos collègues et des personnes avec lesquelles vous travaillez, y compris les fournisseurs.
- Ne prenez aucune mesure disciplinaire à l'encontre d'une personne qui a soulevé ou traité un problème ou un rapport relatif aux droits de l'homme.
- Signalez toute préoccupation ou tout problème lié aux droits de l'homme à votre responsable, à un agent de conformité ou aux canaux Speak Up.

Ressources clés : Politique d'AMG en matière de droits de l'homme, Déclaration d'AMG sur la loi sur l'esclavage moderne.

3.4. Communautés

AMG respecte les cultures, les modes de vie et le patrimoine des communautés locales dans lesquelles nous opérons. Nous nous engageons à apporter une contribution durable et positive aux pays et aux communautés où nous travaillons. Nous traitons nos communautés de parties prenantes avec dignité et respect et avons une tolérance zéro pour les comportements menaçants, la violence, l'exploitation sexuelle ou les abus.

Pour comprendre comment notre travail peut affecter les communautés, nous nous engageons avec les communautés locales sur le développement des opérations locales. Nous nous efforçons de planifier et de communiquer de manière transparente et honnête, en recherchant un accord mutuel sur la manière de parvenir à un développement local durable.

Comment cela s'applique-t-il à moi ?

- Soyez respectueux, ouvert et transparent et, lors de la prise de décision, tenez compte des opinions et des attentes de toutes les parties prenantes.
- Signalez les préoccupations et les plaintes des communautés à votre responsable, au responsable local de la conformité ou aux canaux Speak-up, et faites part des résultats des enquêtes aux parties prenantes concernées.

- Si vous êtes témoin d'un traitement des communautés qui n'est pas conforme au Code d'AMG, signalez-le à votre responsable, au responsable local de la conformité ou via les canaux Speak Up.
- N'exercez pas d'influence contraire à l'éthique ou illégale sur les individus des communautés affectées par les opérations d'AMG et ne prenez pas d'engagements envers les communautés, sans autorisation appropriée ou sans divulguer tout conflit d'intérêts pertinent.

Ressources clés : Politique des droits de l'homme d'AMG





4. Nous protégeons notre planète en permettant la réduction du CO₂

Dans toutes les opérations mondiales d'AMG, la durabilité nous pousse à minimiser nos impacts environnementaux et à maximiser notre valeur. Nous traitons les ressources naturelles de notre planète avec soin - de manière durable - en léguant un héritage environnemental positif aux générations futures.

4.1. ESG et la responsabilité environnementale

Notre plus grande partie prenante est notre planète. AMG s'engage à réduire son impact et à promouvoir la durabilité environnementale à tous les niveaux de son organisation. Nous nous engageons à améliorer en permanence la conservation de l'eau et de l'énergie, à réduire les émissions et les déchets et à produire des solutions innovantes. Nous respectons et, si possible, nous nous efforçons de dépasser les lois et réglementations environnementales.

Nous reconnaissons le défi mondial que représente le changement climatique. Nous nous efforçons d'en traiter les causes et de protéger notre personnel, nos communautés et nos biens de ses impacts potentiels. Nous encourageons nos fournisseurs, nos clients et autres tiers à minimiser leurs impacts. Nous nous engageons à augmenter à la fois l'efficacité de nos opérations en termes de CO₂ et la quantité de CO₂ que nous permettons à nos clients finaux de réduire en utilisant nos produits.

Au-delà de la conformité, AMG s'efforce de faire des efforts positifs et tangibles pour préserver les ressources et protéger l'environnement et les droits des personnes et des communautés où nous opérons. En tant que membre du Pacte mondial des Nations unies (UNGC), nous nous efforçons d'établir des partenariats avec les communautés, générant ainsi des avantages socio-environnementaux.

Comment cela s'applique-t-il à moi ?

- Réfléchissez aux moyens d'éviter, de minimiser et de réhabiliter les impacts environnementaux dans votre travail.
- Suivez les politiques d'AMG et les normes de votre bureau ou site en matière de protection de l'environnement et d'utilisation des ressources.
- Signalez les incidents environnementaux potentiels et réels à votre responsable ou à Speak Up.

Ressources clés : Politique d'AMG en matière d'environnement, de santé, de sécurité et de développement durable.





5. Nous agissons avec intégrité

AMG agit de manière éthique, honnête et intègre dans toutes ses transactions. Nous sommes responsables de tout ce que nous faisons. Nous faisons ce qui est juste, même lorsque c'est difficile.

Nous agissons avec intégrité dans nos relations et transactions commerciales. Nous nous conformons à toutes les réglementations locales et internationales relatives à la divulgation et à l'information du public, et nous nous efforçons de protéger la société, ses actionnaires et les marchés financiers contre l'utilisation abusive d'informations sensibles aux prix.

AMG s'engage à faire preuve d'exactitude et de transparence dans tous ses dossiers et rapports.

5.1. Lutte contre la Corruption

i. Lutte contre les pots-de-vin et la corruption

AMG applique une politique de tolérance zéro en matière de pots-de-vin et de corruption.

La corruption est définie comme l'offre, le don ou la réception de tout avantage, paiement ou cadeau destiné à influencer une décision ou un résultat de manière inappropriée. Un pot-de-vin peut prendre la forme d'espèces, d'équivalents d'espèces (par exemple, des bons), de cadeaux, d'hospitalité, de dépenses promotionnelles, de services, de faveurs ou de dons politiques ou caritatifs. Cela inclut également les "paiements de facilitation". Il s'agit de paiements effectués pour garantir ou permettre un service ou un processus de routine par un fonctionnaire qui est déjà tenu d'effectuer le service. Quel que soit le montant versé à titre de paiement de facilitation, ces paiements sont des pots-de-vin.

Le respect des lois anti-corruption fait partie intégrante des valeurs d'AMG et est essentiel pour protéger la réputation de la société. Tous les employés d'AMG, les membres du Conseil d'administration (exécutifs et non exécutifs) et les partenaires commerciaux doivent se conformer aux lois anti-corruption.

Comment cela s'applique-t-il à moi ?

- Examinez le contexte commercial dans lequel vous recevez une offre de valeur, avant de l'accepter, et comprenez le rôle et les intérêts de la personne avec laquelle vous traitez.
- Suivez les conseils de la politique CPDD de l'AMG et comprenez les risques de corruption, s'il y en a, associés à votre partenaire commercial avant de conclure un contrat.
- Signalez immédiatement tout problème de corruption à votre responsable, au responsable local de la conformité ou via les canaux Speak Up.
- Accepter ou fournir tout avantage offert comme un pot-de-vin ou qui pourrait être perçu comme un pot-de-vin n'est pas acceptable et doit être évité, y compris les paiements de facilitation..

ii. Conflits d'intérêts

Un conflit d'intérêts survient lorsque la position d'un employé d'AMG au sein de la Société ou ses intérêts pourraient affecter, ou être perçus par d'autres, comme influençant son jugement, son objectivité ou son indépendance.

Les employés, agents et intermédiaires d'AMG

doivent divulguer tout conflit d'intérêts concernant le processus d'achat ou de vente d'AMG.

Comment cela s'applique-t-il à moi ?

- Consultez votre responsable ou le Compliance Officer local en cas de conflit d'intérêts réel ou potentiel.
- N'acceptez pas d'avantages personnels de la part de fournisseurs ou d'autres tiers, partenaires commerciaux actuels ou futurs d'AMG, en échange de votre soutien au contrat avec ce partenaire commercial.
- N'accordez aucun avantage à une partie externe qui pourrait créer un sentiment d'obligation, de conflit d'intérêts ou qui pourrait être perçu comme influençant votre jugement.
- Ne promettez pas d'emplois ou d'affiliations à des parents ou amis proches en dehors du processus prescrit de demande d'emploi ou d'appel d'offres.

iii. Cadeaux et divertissements

AMG n'accepte ni n'offre de cadeaux ou de divertissements en échange d'affaires, de services ou d'informations confidentielles, ou destinés à influencer une décision d'un employé d'AMG.

Comment cela s'applique-t-il à moi ?

- Suivez les conseils fournis par la politique anti-corruption d'AMG.
- Faites preuve de discernement pour déterminer s'il est proportionné d'offrir ou d'accepter un cadeau ou un divertissement dans une situation professionnelle donnée.
- Sachez que les cadeaux et divertissements offerts à des agents publics ou reçus d'eux comportent un risque accru de corruption perçue ou réelle.
- N'acceptez pas ou n'offrez pas (i) de cadeaux ou de divertissements qui sont illégaux ou qui pourraient nuire à la réputation d'AMG ou (ii) de cadeaux ou de divertissements pour faciliter une transaction ou pour obtenir un avantage commercial.

iv. Criminalité financière, fraude et blanchiment d'argent

AMG vise à s'assurer que les ressources internes et les contacts commerciaux ne facilitent pas les crimes financiers, tels que le blanchiment d'argent, l'évasion fiscale et le financement du terrorisme.

AMG ne participe pas à ou ne facilite pas d'autres activités illégales telles que la fraude ou l'obtention

d'un gain personnel pour obtenir un gain ou un avantage illégal.

Comment cela s'applique-t-il à moi ?

- Protégez les actifs d'AMG contre le gaspillage, les dommages, l'utilisation abusive, la perte, la fraude et le vol.
- Ne participez pas à des transactions frauduleuses ou illégales.
- Signalez toute préoccupation concernant la fraude ou les crimes financiers tels que le blanchiment d'argent à votre responsable, au responsable local de la conformité ou aux canaux Speak Up.

Ressources clés : Politique anti-blanchiment d'argent d'AMG

v. Travailler avec les gouvernements

AMG cherche à établir des relations constructives et transparentes chaque fois qu'elle s'engage avec des gouvernements et des agents publics.

Les employés, agents et intermédiaires d'AMG ne doivent pas offrir ou accepter quoi que ce soit de valeur de la part d'un agent public, directement ou indirectement, pour l'influencer dans son travail ou dans l'intention d'obtenir ou de conserver des affaires ou un avantage commercial. Les employés doivent également rejeter immédiatement toute demande ou offre directe ou indirecte de pot-de-vin, y compris les paiements de facilitation.

Comment cela s'applique-t-il à moi ?

- Obtenez l'approbation de votre responsable ou du responsable local de la conformité avant de vous engager dans une activité commerciale impliquant un agent public ou un parti politique.
- Assurez-vous que vos opinions ou activités politiques personnelles n'interfèrent pas avec votre travail pour AMG.
- N'offrez pas, ne promettez pas, ne donnez pas ou n'approuvez rien de valeur d'un fonctionnaire pour influencer une action officielle. Ceci s'applique également aux candidats à des fonctions publiques.

vi. Contributions politiques

AMG opère dans de nombreux pays et respecte les questions politiques de chaque pays. La société ne favorise aucun parti politique, groupe ou individu. AMG, y compris l'une de ses filiales, ne participe pas à des actions ou à des déclarations

politiques de partis, ni ne verse de paiements à des partis politiques ou à des candidats, sauf si cela est spécifiquement autorisé par les lois et réglementations nationales et approuvé au préalable par le conseil d'administration d'AMG.

AMG ne restreint pas le droit des employés et des sous-traitants de soutenir des partis politiques, des candidats ou des campagnes avec leur propre temps et argent.

Comment cela s'applique-t-il à moi ?

- Obtenez l'approbation préalable de votre responsable ou du responsable local de la conformité avant d'offrir ou de donner quelque chose de valeur, un parrainage commercial ou un don communautaire.
- N'offrez, ne promettez, ne donnez ou n'approuvez rien de valeur à un parti politique, un élu ou un candidat à une fonction publique.

Ressources clés : Politique anti-corruption d'AMG

5.2. Délit d'Initié

AMG est fière de l'intégrité de ses informations. Nous pouvons avoir connaissance d'informations privilégiées dans le cadre de notre travail. Les informations privilégiées sont des informations détenues par AMG et/ou ses filiales qui ne sont pas disponibles publiquement et qui, si elles étaient publiées, seraient susceptibles d'affecter le prix du marché des actions AMG, par exemple, des résultats financiers non publiés ou des informations non publiées sur les fusions et acquisitions impliquant AMG. Ces informations peuvent être pertinentes pour un investisseur qui décide d'investir dans des titres.

Les employés d'AMG peuvent investir dans AMG ou dans d'autres sociétés. Les employés ne doivent pas négocier des actions AMG ou d'autres instruments financiers lorsqu'ils sont en possession d'informations privilégiées et ne doivent pas divulguer ces informations (par exemple, donner des conseils d'investissement à d'autres personnes) ou encourager d'autres personnes à le faire.

Le fait de négocier des titres AMG en possession d'informations privilégiées ou de partager des informations privilégiées constitue un délit grave. Nous devons respecter toutes les lois nationales et internationales applicables en matière de délits d'initiés ainsi que la politique d'AMG en matière de délits d'initiés.

Comment cela s'applique-t-il à moi ?

- Assurez-vous que les informations privilégiées sont stockées, protégées et gérées en toute sécurité, afin de préserver la confidentialité et de protéger ces informations contre toute divulgation ou tout accès non autorisé.
- Ne partagez pas d'informations privilégiées avec qui que ce soit, y compris votre famille et vos amis.
- Ne négociez pas d'actions AMG lorsque vous êtes en possession d'informations privilégiées pertinentes ou pendant les périodes de fermeture.
- Évitez de vous livrer à la manipulation du marché en diffusant de fausses informations sur AMG.
- Signalez à votre responsable, au responsable local de la conformité ou par le biais des canaux Speak Up, toute préoccupation concernant un comportement impliquant des informations AMG qui ne serait pas conforme à notre Code.

Ressources clés : Politique d'AMG en matière de délits d'initiés

5.3. Intégrité des Livres et Registres

AMG s'engage à fournir des rapports d'entreprise précis et véridiques. L'intégrité des livres et des dossiers est essentielle pour garantir que nous conservons la confiance des parties prenantes et notre licence d'exploitation.

Nous sommes tous responsables de la protection de la valeur actionnariale, des actifs et des ressources d'AMG et de l'honnêteté et de la transparence des opérations et des performances de la Société.

Nous devons tenir des registres financiers et non financiers opportuns et précis, reflétant les transactions et les événements et effectués conformément aux instructions de la direction et autorisés. Nous devons communiquer fidèlement et sans délai les résultats financiers, qu'ils soient positifs ou négatifs.

Comment cela s'applique-t-il à moi ?

- Tenez des livres, des registres, des comptes, des documents et des rapports de l'entreprise exacts, complets et véridiques, conformément aux lois et règlements en vigueur et aux procédures internes d'AMG en matière de comptabilité et de comptabilité financière.
- Assurez-vous d'avoir reçu les approbations nécessaires de la société avant de répondre à une demande d'information émanant d'un gouvernement ou d'un organisme de réglementation.
- Ne falsifiez aucun dossier et ne faites pas d'entrées fausses ou trompeuses, y compris en omettant des informations ou en détruisant des dossiers. Ne détruisez jamais de documents sans autorisation.
- Ne soumettez pas ou n'approuvez pas de dépenses non justifiées par des reçus ou des factures.
- Signalez vos préoccupations concernant des irrégularités ou des faiblesses réelles ou suspectées dans les contrôles internes, la comptabilité, le reporting ou l'exactitude des données à votre responsable, au Compliance Officer local ou via les canaux Speak Up.

